

# Cadres INFOS

Bulletin périodique de l'Ugict-Cgt – N° 609 – 6 février 2006

## ● Éditorial

### Mobilisations, actions : passer la vitesse supérieure

*Les attaques s'accroissent contre les salariés et les dernières mesures annoncées par le gouvernement qui amputent le droit du travail accentuent encore l'insécurité professionnelle des jeunes et des seniors, nous imposent de riposter rapidement et fortement. Après le 31 janvier, le 2 février avec l'action unitaire des fonctionnaires pour les salaires, deux dates décisives de mobilisation et d'action :*

*. le 7 février à l'occasion de la journée de manifestation unitaire pour le retrait du contrat nouvelle embauche.  
. le 14 février à Strasbourg à l'initiative de la Ccs contre la directive Bolkestein sur la libéralisation des services. La pression sociale et syndicale a fait reculer la Commission européenne en mars 2005 sur cette directive qui décidait alors de la remettre à plat mais pas de la supprimer. Relookée pour être plus présentable, elle reste extrêmement dangereuse car elle conduirait à une dérégulation, une atteinte aux droits et protections des salariés. En effet, le principe « du pays d'origine » subsiste et mettrait en concurrence les réglementations nationales (conventions collectives, Code du travail), conduirait à choisir le pays le moins-disant. La libéralisation des services permettant la mise en concurrence aurait des conséquences graves sur la fourniture de services essentiels (santé...). Il est indispensable de préserver les services publics hors du marché et les améliorer. Il y a donc urgence à peser syndicalement, l'action syndicale unitaire au plan européen a déjà fait la preuve de son efficacité pour faire reculer les projets dangereux des politiques libérales. L'Ugict-Cgt et ses militants se doivent d'informer les Ict sur le contenu de cette directive, d'en faire mesurer les dangers par des distributions de tracts, l'organisation de réunions-débats, la mobilisation pour participer à la manifestation à Strasbourg le 14 février. C'est urgent, c'est indispensable, c'est possible.*

Marie-Claude Cardin  
Secrétaire nationale de l'Ugict-Cgt

## INITIATIVES

### Fonction publique : salaires, très loin du compte !

Si toutes les prévisions envisagent une inflation à 1,8 % en 2006, les propositions du ministre de la Fonction publique se limitent à 0,7 % d'augmentation pour l'année (0,5 % au 1<sup>er</sup> juillet et 0,2 % au 1<sup>er</sup> novembre 2006). Cela vient s'ajouter au contentieux toujours non réglé des années antérieures. Cette obstination à ne pas répondre aux revendications salariales aggrave encore la perte de pouvoir d'achat des agents titulaires et non-titulaires de la Fonction publique. Les fédérations de Fonctionnaires Cgt, Cfdt, Fo, Fsu, Unsa appellent dans l'unité, à une journée de grève et de mobili-

sation pour exiger l'augmentation de la valeur du point d'indice et la refonte de la grille indiciaire.

### Campagne « salaires-qualifications »

**Journée d'étude** de l'Ugict-Cgt, **le jeudi 9 mars** à Montreuil dans le cadre de notre campagne « L'Exigence salariale » sur les thèmes :

- 1.- la satisfaction des revendications salariales est-elle possible économiquement ?
- 2.- qu'en est-il de la part variable du salaire ?  
Intéressement, épargne salariale, actionnariat... et les nouvelles formes de rémunération.

Pensez à vous inscrire à l'Ugict-Cgt au 01 48 18 85 06. ■

## Erratum

Une erreur s'est glissée dans *Cadres Infos* n° 608 du 23 janvier 2006 dans l'affiliation internationale des Confédérations françaises (encadré page deux). La Cfdt est bien adhérente à la Cisl et c'est la Cftc qui est adhérente à la Cmt. Veuillez nous en excuser !

● **ÉDITO** : mobilisations, actions :  
passer la vitesse supérieure

● **CADRES ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES** : agir pour les salaires : un enjeu pour 2006

● **SALAIRES TECHNIP** : un exemple de lutte

● **LA CAMPAGNE SALAIRES DE L'UGICT-CGT** : point et perspectives

# Agir pour les salaires : un enjeu pour 2006

## Une situation qui se dégrade

Les événements de la fin 2005 ont révélé une grave crise sociale. Sur le fond, rien n'est réglé. L'emploi et la faiblesse des salaires sont au centre du problème.

Le recul du niveau des salaires sur les vingt dernières années se fait sentir. Les salariés qualifiés ayant démarré leur carrière au début des années 1980 n'ont pas connu de progression salariale à l'image de ceux qui les ont précédés.

La dégradation s'est faite progressivement, sur fond de chômage structurel de masse, pour atteindre jusqu'à 20% du salaire dans plusieurs secteurs. Les jeunes diplômés sont recrutés à des salaires plus bas que leurs aînés à qualifications comparables : trois ans après la fin de leurs études, le salaire net médian est de 1 300 euros pour les Bac + 2, 1 450 euros pour les Bac + 3/4, quant aux diplômés du troisième cycle ou des grandes écoles, leur salaire médian est de 1 950 euros (Cf. Cereq).

Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes sont estimées à 25% en moyenne. Ce phénomène s'accroît avec la position hiérarchique.

Selon un sondage Ugict-Cgt/Csa de septembre 2005, 67% des cadres pensent que leur pouvoir d'achat a stagné ou baissé.

Pas de quoi pavoiser alors que les prix des logements et de l'énergie flambent, que le « panier de la ménagère » s'est alourdi de 20% depuis le passage à l'euro et que les dépenses supplémentaires liées à la réforme de l'Assurance-Maladie pèsent sur le pouvoir d'achat.

L'élévation massive des qualifications et le gain de productivité qu'elles ont généré ne profitent donc pas aux salariés

ni dans le public, ni dans le privé.

Pire, cette politique de bas salaires niant les qualifications engendre des dérives dont :

- des discriminations importantes entre salariés selon le type d'entreprise, le sexe, l'origine ethnique, l'âge, etc. ;
- un déclassement du travail qualifié avec son cortège de « surdiplômés » et de compétences non validées ;
- l'utilisation de jeunes stagiaires diplômés avec pour seul salaire l'espoir de trouver un emploi.

L'ère de l'« économie de la connaissance » commence bien mal !

## Reconquérir des garanties collectives

L'expérience de l'individualisation des salaires montre ses limites. En fait, elle a tiré les salaires vers le bas et aggravé les inégalités.

En 2004, 35% des cadres qui ont bénéficié d'une augmentation individuelle ont perdu du pouvoir d'achat malgré tout (baromètre Cfdt Cadres).

Le baromètre Ugict-Cgt/Csa confirme en septembre 2005 : 50% des cadres souhaitent que la négociation salariale qui les concerne soit collective et tous demandent plus de transparence. Or, dans de nombreuses branches les cadres et professions intermédiaires sont exclus des augmentations collectives. De nombreuses conventions collectives sont revisitées et les

nouveaux critères minimisent la prise en compte des diplômes et la reconnaissance des qualifications.

Il y a urgence à reconquérir des repères collectifs, seule garantie d'un salaire juste pour tous.

## Augmenter les salaires c'est possible

En vingt-cinq ans, la part des salaires dans les richesses produites a été multipliée par quatre, celle des dividendes aux actionnaires par seize ! 2004 a connu des profits record + 36,4%.

À la question de savoir si une hausse des salaires est soutenable, plusieurs études répondent affirmativement. Sachant de plus que ce sont les salaires qui soutiennent la consommation et la croissance, qui sont à l'origine du financement des régimes de protection sociale, les augmenter est non seulement possible mais nécessaire. Intéressement, épargne salariale, actionnariat salarial, bonus défiscalisé, etc., sont au centre des propositions du gouvernement. Pour l'Ugict-Cgt, ces formes de rémunération ne doivent pas se substituer aux salaires ni peser sur les négociations salariales.

## Agir ensemble

Dans le privé comme dans le public, des négociations salariales s'imposent. Pour qu'elles soient efficaces, l'action collective est indispensable.

**Ensemble, discutons-en sur chaque lieu de travail**

Nous proposons les repères suivants pour des minima par niveau

Salarié sans qualification	Smic	1 500 ₣ brut/mois
Bep/Cap ou équivalent	1,2 Smic	1 800 ₣ brut/mois
Bac	1,4 Smic	2 100 ₣ brut/mois
Bac + 2	1,6 Smic	2 400 ₣ brut/mois
Bac + 3/4	1,8 Smic	2 700 ₣ brut/mois
Bac + 5	2 Smic	3 000 ₣ brut/mois
Bac + 8	2,3 Smic	3 450 ₣ brut/mois

●  
En vingt-cinq ans, la part des salaires dans les richesses produites a été multipliée par quatre, celle des dividendes aux actionnaires par seize !

# Salaires Technip

## Un exemple de lutte

C'est la première fois qu'à Technip, première ingénierie pétrolière et pétrochimique en Europe, composée à 70 % d'ingénieurs et de cadres (1 600 sur 2 300 personnes), autant de cadres participent avec des techniciens et des agents de maîtrise aux rassemblements et arrêts de travail pour l'augmentation générale des salaires.

Après que nous ayons levé les incertitudes sur la charge de travail de façon unitaire, nous avons proposé au personnel un questionnaire salaire en juin 2005 qui a permis d'établir une revendication : 4 % d'augmentation générale avec un plancher de 175 euros ou 240 euros d'augmentation pour tous. Immédiatement au retour des congés d'été et sans attendre l'ouverture de la négociation annuelle habituellement prévue fin décembre, nous avons proposé de courts rassemblements avec prise de parole, banderole et communiqué de presse, affichettes humoristiques, devant la tour Technip à la Défense et à Lyon pendant l'heure du déjeuner.

Sept rassemblements ont eu lieu dans ce cadre, et dès le premier, la direction a décidé de revaloriser le salaire des ingénieurs des comités jeunes cadres, puis dans un second temps, celui d'ingénieurs issus de ces comités.

Cinq rassemblements supplémentaires ont eu lieu dans la tour Technip dont les trois derniers à l'appel de l'Ugict-Cgt et de la Cfdt. Cette action constante et continue du personnel cadre et non-cadre a permis d'obtenir une enveloppe globale très supérieure aux années précédentes, représentant 5,9 % (4,1 % de mesures salariales + 1,8 % au travers d'une prime de 1 000 euros), soit plus du double de l'enveloppe accordée en 2005 (2,9 %).

Devant l'ampleur de l'action (plusieurs centaines de salariés pour la Défense et Lyon) qui se développait, la direction a accéléré la fin des discussions et a réussi à obtenir la signature de la Cfdt et de la Cgc sur un texte qui exclut les cadres de l'application de l'augmentation générale de 1,6 % au 1er janvier 2006 (avec plancher de 40 euros), ce qui fait dire à ces salariés que rien n'est réglé sur la question des salaires. Les cadres qui ont agi voulaient en premier lieu le déblocage du principe de l'augmentation générale basé sur le maintien du pouvoir d'achat.

Après les années de profonde transformation de l'entreprise, le personnel cadre et non-cadre a donc réussi à retrouver ses marques en intervenant collectivement sur les questions sociales, en utilisant pour cela l'atout que représente l'excellente situation de charge et les bonnes prévisions de résultat. C'est un acquis précieux, qui va continuer à peser favorablement sur tous les domaines sociaux dans Technip France.

# Point et perspectives

## Matériel disponible

- Cadres Infos n° 603, numéro spécial « *l'exigence salariale* ».
- Trois affiches reprenant les trois thèmes de la campagne :
  - jeunes : diplômes, qualifications → reconnaissance ;
  - salaires-carrières : individualisation/stop → négociations ;
  - femmes/hommes : responsabilités/salaires → égalité.

- Un tract disponible sur le site Ugict-Cgt dont le contenu est repris dans ce *Cadre Infos*.

Le collectif « *Salaires* » de l'Ugict-Cgt, réuni le 24 janvier propose en outre de mettre à disposition : des autocollants et un support « *PowerPoint* » reprenant les notions de base sur ce qu'est le salaire pour animer des débats avec les syndiqués.

## Les réunions tenues

- Une rencontre débat « *des petits soirs* » de la commission départementale de la Gironde, le 17 novembre 2005, rencontre annoncée dans la lettre de la Cd d'octobre, reprenant des éléments sur salaires, qualifications et protection sociale.

- Une réunion de la commission départementale de Seine-Saint-Denis, le 2 décembre 2005 qui a débouché sur une proposition d'initiative à Saint-Denis, prévue de 16h30 à 19h à la bourse du travail, le 21 mars prochain.

- Un travail s'amorce avec l'Ugff sur les salaires de la catégorie A. Deux réunions ont eu lieu, une autre s'est tenue le 3 février.

- Le 19 janvier, un échange avec une association de techniciens supérieurs de la Fonction publique a surtout porté sur les salaires. Il a été confié à l'Ugict-Cgt le soin d'organiser

une rencontre des techniciens supérieurs des trois Fonctions publiques pour clarifier les repères revendicatifs et mettre en commun les différentes réflexions des unions fédérales concernées. Rendez-vous est pris pour le 4 mai prochain.

## Les initiatives à venir

- La commission départementale de l'Essonne se prépare à organiser un débat.

- La commission départementale du Nord discute d'une journée d'étude pour les militants. Les camarades soulignent le besoin de repartir des notions de base sur salaire pour avancer.

- Le collectif « *Femmes* » de l'Ugict-Cgt propose de s'attaquer aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. À la suite d'un accord entre les organisations patronales européennes et la Confédération Européenne des Syndicats (Ces), en mars 2005 sur l'égalité femmes/hommes comportant des éléments sur salaires-carrières, les signataires se sont engagés à faire connaître cet accord et à le diffuser dans les différents pays concernés. Cela pourrait se faire début juin autour de deux thèmes :

- différence de salaires entre les femmes et les hommes du constat à l'analyse ;
- quelles actions syndicales ? Rachel Silvera, Sandrine Lemièrre, Michel Miné pourraient aider à la réflexion sur les thèmes suivants :
  - comment expliquer les inégalités notamment parmi les cadres ?
  - un salaire égal pour un travail de valeur comparable ;
  - l'action juridique en matière de discriminations.

Des débats animés en perspective ! Débats auxquels Gina Ebner de *Femanet* serait associée.

- Le collectif « *Professions intermédiaires* » de l'Ugict-Cgt réuni le 18 janvier dernier a beaucoup échangé sur la reconnaissance à gagner pour les Bts, Dut, diplômés du sanitaire et du social, sur les classifications de ces professions et les déroulements de carrière. Des thèmes qui seront abordés dans le baromètre « *professions intermédiaires* » élaboré avec l'institut de sondage « *Enquête & Opinion* » aux prochaines « *Rencontres d'Options* » prévues en octobre 2006 sur ces professions.

- Le collectif « *Salaires* » de l'Ugict-Cgt s'est réuni le 24 janvier pour faire le point sur la situation des négociations : Nao dans le privé, négociations nationales de la Fonction publique et des actions en cours. Il a fait le point de la campagne « *l'exigence salariale* » et travaillé à une nouvelle étape nationale de la campagne.

Une journée d'étude est proposée le 9 mars, prévue en trois temps :

- une approche économique : la satisfaction des revendications salariales est possible ;
- du salaire à la rémunération : la part variable du salaire (primes...) et les autres éléments : rémunération, intéressement, épargne salariale, contrat prévoyance... tendances, enjeux et modifications en cours : projets de loi Breton/Larcher prévu pour le 1<sup>er</sup> semestre 2006. Nasser Mansouri et Pierre-Yves Chanu participeront à nos travaux ;
- notre campagne « *l'exigence salariale* » : bilan et perspectives.

Donc une campagne qui s'enracine dans de multiples initiatives... Reste à la faire vivre encore plus avec tous les salariés. Un travail sur le long terme dans lequel s'investissent nombre de nos organisations. ■

●  
**Donc une campagne qui s'enracine dans de multiples initiatives... reste à la faire vivre encore plus avec tous les salariés.**